

Séance du 27 janvier 1949.

L'an mil neuf cent quarante-neuf et le vingt-sept janvier, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Grand, Maire.

Étaient présents : M. M. Batti, St. Blancat J. Loo, Lagardelle, Soubielle, M^{te} Paul H. Bouché, Tujan L. Soumer, Truniot, Cau. Cécile St, Birabent, Baron B. Dufos, Lamolle.

Absents excusés : M. M. Orliac P. Sandine

Absents : M. M. Barth J. Verdier. Lacoste J

En ouvrant la séance et après lecture du procès-verbal de la précédente réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité des présents. ...

Le Maire demande à son secrétaire de donner communication du Budget primitif 1949 de la commune et du Bureau de Bienfaisance.

Cette lecture faite, le budget est mis aux voix et adopté à l'unanimité. ... On passe ensuite aux questions diverses.

Ordre du jour :

- 1° Budget primitif 1949 (Commune et B. de B.)
- 2° Plantation de jeunes peupliers à Mazères
- 3° Élagage des peupliers de Mazères
- 4° Rectification de la côte
- 5° Fourniture municipale d'essence
- 6° Registre des entrées et sorties de caburants
- 7° Bail J. M. Bague
- 8° Concessions au cimetière
- 9° Lettre Recours Municipal concernant quittances eau impayées
- 10° Sursis incorporation Rivi' Laurents
- 11° Déménagements du terrain à ordures
- 12° Appareil javelisateur
- 13° Matériel scolaire
- 14° Caisse des Ecoles
- 15° Fête patronale
- 16° Case d'enlèvement des ordures ménagères
- 17° Demandes d'assistance

Plantation de peupliers

Le Maire informe l'Assemblée qu'il a passé dernièrement une commande aux Pépinières Veroy d'Angers de 500 boutures de peupliers pour les planter dans le terrain communal de Mazères. Il en profite pour faire remarquer que les plantations existantes, faites il y a environ 25 ans, peuvent être évaluées actuellement à la somme de 1000000. Il est bon cependant d'attendre encore quelques années avant d'abattre ces

arbres... Et ce moment là, on procédera, si possible, à une nouvelle plantation de la même importance pour remplacer celle qui sera enlevée.

Élagage des peupliers

Le Maire ajoute qu'il va faire élaguer les peupliers de Mazure et qu'il s'est mis en rapport pour ce travail avec M. Jean Gujolle.

Celui-ci s'en chargerait moyennant lui laisser les branchages provenant de la taille et il s'engagerait en outre à nous faire 500 boutures.

Le C. M. autorise son Président à traiter avec M. Gujolle mais il est bien entendu, qu'au préalable, celui-ci devra produire une police d'assurances 'Accidents' le couvrant ainsi que les aides ou ouvriers qu'il pourrait occuper.

Rectification de la côte

Les grandes lignes d'un projet de rectification de la côte avait été soumis au C. M. par le Maire, il y a déjà quelque temps, qui s'est vu être autorisé à faire toutes les démarches nécessaires à ce sujet. - Accepté.

Fourniture d'essence

Le Maire fait savoir qu'il convie tous les pompistes de la ville, désireux d'y participer, à une adjudication "au rabais" sous pli cacheté, pour la fourniture de l'essence destinée aux véhicules et pompes du C. M. et du camion servant à l'enlèvement des ordures ménagères.

Trésor en charge du carburant

Un registre spécial sera tenu à jour avec "Entrées et Sorties" de l'essence utilisée pour les services de la C. des Sapeurs, Pompiers et du camion municipal, ainsi que pour les besoins administratifs.

Bail J. M. Baqui

M. Lamolle, Notaire, a établi le bail à passer entre la Ville et M. J. M. Baqui propriétaire du terrain destiné à recevoir les ordures. M. Cau. Cécille donne lecture de cet acte dont la teneur a été agréée par l'Assemblée. - Le Maire est donc autorisé à le soumettre à la signature de M. Baqui et à le signer lui-même.

Lettre du Percepteur

Le Maire donne lecture de la lettre de M. le Percepteur lui signalant que, malgré plusieurs avertissements, certains concessionnaires d'eau n'ont pas encore payé les quittances de 1948. - Le C. M. décide que des poursuites seront exercées contre les débiteurs.

Concessions au cimetière

Les prix des terrains du cimetière sont nettement inférieurs à ceux pratiqués actuellement par des villes de la même importance que la nôtre.

L'Assemblée décide en conséquence de les relever et les porte à:

Les 4 mètres superficiels	1 x 4	1000 ^{fr}	au lieu de	350 ^{fr}
6	1,5 x 4	2000 ^{fr}	»	550 ^{fr}
8	2 x 4	4000 ^{fr}	»	1200 ^{fr}
4 mètres superficiels par agrandissement de concession.		1500 ^{fr}	»	600 ^{fr}

Ces nouvelles tarifs sont soumis à l'approbation de l'Autorité de tutelle et applicables immédiatement après.

Vu et approuvé
Toulouse le 12.2.1949
Le Maire: M. G. G. G. G.
Le Secrétaire: J. G. G. G.

Sursis Laurentz

Le Maire soumet une demande de sursis d'incorporation formulée par le jeune René Laurentz, de la classe 1949 actuellement élève de 3^e année au Collège Technique de Gourdon. Lotissement.

L'Assemblée donne un avis favorable à cette demande justifiée.

Aménagement du terrain d'ordures

M. Barone, Entrepreneur, C. M. est chargé par ses Collègues de donner au Gard. Champêtre et à nos cantonniers les directives nécessaires

Appareil juridique

pour faire les travaux d'aménagement du terrain des ordures (chemin d'accès, clôture, etc.)

Le Conseil estime pour que le Maire fasse activer les travaux précités à la pose de l'appareil juridique dont nous sommes en possession depuis déjà plusieurs mois.

Matériel scolaire

M. Dufort Directeur du C. C. demande à l'Assemblée d'autoriser le Maire à constituer le dossier en vue de faire obtenir par le Département une subvention pour le matériel scolaire acheté avant la rentrée des classes dernière.

Caisse des Ecoles.

Les Membres présents autorisent le Président à faire le nécessaire pour cela.

M. Pujau s'étonne que la "Caisse des Ecoles" soit en somme inexistante depuis si longtemps et ce que un Président n'ait pas encore désigné.

Il insiste auprès de M. Dufort pour qu'il en trouve un dès que possible. Les noms de plusieurs personnes susceptibles d'accepter de remplir ces fonctions sont donnés; M. le Directeur de l'École va les présenter.

Fête locale

M. Gau. Gécille, après avoir exposé les avantages et les inconvénients de l'avance ou du retard de la célébration de notre fête patronale (qui tombe le même jour qu'à Vannemyan) demande à ses collègues si, cette année, ils sont d'avis de l'avancer ou de la retarder au vu de la maintenance à la date à laquelle elle se tenait par le passé, c'est-à-dire le dimanche après le 24 juin.

Après échange de vues, les Membres présents décident, à l'unanimité, que la fête Patronale aura lieu le 26 Juin 1949.

Taxe d'entretien des ordures

Le Maire donne connaissance des instructions préfectorales ayant trait au relèvement de certaines taxes locales. Il fait remarquer à l'Assemblée que le taux de 15% appliqué en 1948 sur la taxe d'entretien des ordures ménagères s'est avéré insuffisante pour faire face aux dépenses de ce service. Comme elles-ci augmenteront encore probablement cette année, il conviendrait de doubler le taux de cette taxe, toujours basé sur la valeur portée sur la dernière matrice cadastrale.

Le C. M. estimant que ce service coûte, d'après les évaluations faites, la somme minima de 20000⁺ (vu l'augmentation des salaires, du carburant et l'entretien du matériel), que la taxe sur la base de 15% rapportée à la commune, 110000⁺ en chiffres ronds, décide de la porter à 30% pour qu'elle produise un chiffre suffisant pour faire face aux dépenses prévues.

La présente délibération sera soumise à l'approbation de l'autorité compétente.

Demandes d'assistance

Pour terminer, le C. M. se réunit, en comité secret et examine plusieurs demandes d'assistance:

Tuberculeuse: enfant Bascons Georges, 3 ans, de Saint-Hés d'Arzac, admis dans un sanatorium: le C. M. s'engage à participer aux frais pour une somme mensuelle de 1.500⁺ Accordée

Aliénés: M^{me} Servat Irma épouse de Paul Servat de Neuvais,

homologué par arrêté du S. P. du 10.6.49
Dél^{te} annexé au dit arrêté.

Le 1^{er} Préfet: M^{me} Ryckebusch

